



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Lyon, le 24 Mars 2016

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'éducation nationale
les responsables des établissements
aquatiques du département

L'inspecteur d'académie
directeur académique

Objet : sécurité générale et surveillance des séances d'activités aquatiques

NR : JCB/MLB – 160445
Téléphone :
04.72.80.67.10
Télécopie :
04.72.71.46.86
Mél.
ce.ia69-cab@ac-lyon.fr
Site internet :
<http://www.ia69.ac-lyon.fr>

21, rue Jaboulay
69309 Lyon CEDEX 07

Mes services m'ont alerté sur un certain nombre d'événements récents, de gravité très variable, qui ont pour caractéristique commune d'être survenus au cours des séances d'activités aquatiques dans différentes piscines du département.

Ainsi, un élève a pu se soustraire quelques secondes à la surveillance de l'enseignant et du maître-nageur en charge de la classe et se retrouver parmi les élèves d'une autre classe. Un autre élève est revenu seul sur un bassin rechercher une serviette oubliée. Une séance d'activités aquatiques a pu se dérouler alors que le taux d'encadrement prévu par la circulaire N° 2011-090 n'était pas respecté. Enfin, une perche verticale, qui ne touchait pas le fond de la piscine, s'est glissée sous la bretelle du maillot d'une élève, empêchant celle-ci, heureusement pendant un temps très court et sans conséquence grave, de regagner la surface.

Ces divers événements me poussent à vous rappeler la très grande attention que tous les acteurs (enseignants, maîtres-nageurs, conseillers pédagogiques, chefs d'établissement de bains) doivent porter collectivement et de manière concertée, chacun dans leur domaine ; à la mise en œuvre de ces séances :

- La préparation des séances d'activités aquatiques en classe. La préparation en amont doit permettre aux élèves de prendre connaissance :

- du dispositif matériel sur lequel ils vont évoluer ;
- des caractéristiques du bassin ;
- des différents personnels présents au cours des séances ;
- des actions, compatibles avec leurs ressources, et qu'ils vont être amenés à réaliser ;
- des zones dans lesquelles ils vont pouvoir réaliser les actions prévues ;
- des règles de sécurité et de fonctionnement qu'ils vont devoir respecter et mettre en œuvre à la piscine.

- L'examen minutieux des dispositifs matériels proposés qui doit nous conduire à écarter tout matériel non conforme aux normes réglementaires ou présentant un risque potentiel pour les élèves. Conformément à la circulaire n° 2004-138, j'attire votre attention sur le fait « qu'en ce qui concerne les matériels, le facteur potentiel d'accident le plus fréquent est dû à un détournement d'usage et non à leur défectuosité ».

- Le respect des règles de sécurité et de fonctionnement, tout au long de la séance, ces règles participant à la sécurité optimale de nos élèves au cours de la séance.

- La surveillance vigilante de l'activité, « pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages » comme le précise la circulaire n° 2011-090.

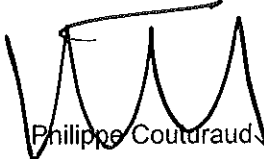
- L'examen régulier des projets pédagogiques de piscine comme le précise la note de service du 2 mai 2012 relative aux « projets de piscine 2012-2016 ».

« Si toutes les activités humaines sont génératrices de risque, celles pratiquées en EPS, qui entraînent un engagement physique et affectif important le sont plus particulièrement. »

Je vous demande donc de mettre en œuvre cette « exigence de vigilance » signalée par la circulaire n° 2004-138 pour que cet enseignement se déroule dans des conditions optimales et permettent les progrès attendus et la maîtrise de ce milieu aquatique par nos élèves, « priorité nationale » pour notre pays depuis plusieurs années.

La note de service départementale relative aux projets de piscine 2016-2020, en préparation, sera l'occasion de réaffirmer l'importance que nous devons attacher aux conditions de sécurité relatives à cet enseignement.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et sur votre professionnalisme quant à la sécurité de tous nos élèves.



Philippe Coutraud